



Début mars 2000, les aides promises pour la mobilisation sont presque toutes là. Leur mise en application peut commencer

Floréal continue à éditer des bulletins spéciaux pour vous informer sur les suites de l'ouragan dans la région Lorraine-Alsace. Ce quatrième numéro a tardé à vous parvenir car nous voulions vous apporter du positif et nous attendions pour cela le détail des mesures.

Les aides s'accroissent et la mobilisation des forestiers reste totale.

La mise en place des aides s'accroît enfin, mais des semaines ont été perdues

Au 10 mars 2000, les circulaires relatives à l'application des mesures gouvernementales promises pour la mobilisation sont presque toutes arrivées. Une exception : l'aide liée au transport est toujours en cours. La circulaire du financement des techniciens additionnels est signée, tant pour le CRPF que pour les coopératives et groupements : ce sont au moins 25 personnes supplémentaires à terme pour la double région. C'est une vraie bonne nouvelle.

Les aides à la reconstitution commencent seulement à être étudiées et les mesures complémentaires demandées par les syndicats de propriétaires sont en attente.

Malgré les difficultés, les forestiers s'activent

Les propriétaires, les exploitants forestiers, les coopératives et les groupements continuent d'agir efficacement, en dépit de trésoreries très entamées par les travaux supplémentaires effectués et de la nouveauté de la tâche.



Le bois est sorti en forêt de Brouvelieures (88) et l'accès est consolidé

Photo : Jean-Luc Dislaire

Les propriétaires volontaires pour réaliser ces ventes et ces travaux ont cependant dû baisser les prix de leur bois. Les prix pratiqués aujourd'hui sont très durs pour les producteurs.

De leur côté, le C.R.P.F. et les organisations de la Forêt Privée animent des réunions de terrain qui font salle comble. Nous avons organisé ensemble 25 réunions qui ont rassemblé 2.500 personnes. Le recrutement des premiers techniciens additionnels a commencé et le Conseil d'Administration a donné des objectifs précis à l'ensemble des techniciens pour la petite propriété.

Plus de deux mois déjà... et les choses commencent enfin à bouger.

Les articles de Floréal sont attendus et recueillent un bon écho de votre part. L'information diffusée semble répondre aux préoccupations et aux soucis de l'ensemble des personnes touchées par l'ouragan.

Après nos articles, de très nombreuses déclarations de dégâts arrivent au C.R.P.F. Avec les autres questionnaires des Groupements et de la Chambre d'Agriculture des Vosges, ce sont 8500 déclarations ou réponses reçues. Leur dépouillement permet d'informer différents services départementaux de l'administration et de mieux comprendre vos besoins. Le C.R.P.F. travaille à constituer des noyaux regroupés dans la petite propriété morcelée. Il accueille aussi les acheteurs étrangers pour les diriger vers les opérateurs commerciaux belges, suédois et chinois.

Ce numéro traite les points suivants :

le détail connu des mesures au 18 mars, avec notre commentaire. Elles nécessitent d'être largement diffusées auprès des acteurs et bénéficiaires. On peut se demander si leur arrivée tardive permettra de soutenir et de remonter les cours du bois.

les aides complémentaires des **Régions et Conseils généraux** pour les forestiers

les premières **réalisations des départements** 54, 55 et de l'Alsace.

le calendrier des **réunions d'information pour les propriétaires**, qui regroupent des publics nombreux, attentifs et souvent angoissés.

Guy Godard

Directeur du C.R.P.F. Lorraine-Alsace

Et toujours les recommandations des responsables du C.R.P.F. et des Syndicats :

Avant tout, consultez votre conseiller habituel ou à défaut, un organisme professionnel de la forêt privée pour sortir rapidement vos bois de valeur. (liste communicable au 03 87 31 18 42).

La visite des chantiers de terrain laisse cependant penser que la sortie des petits bois, lorsqu'elle est possible en complément des grumes, offre à la régénération naturelle de bien meilleures perspectives.

Le plan national pour la forêt française

Début mars, il se met en place progressivement

Le plan national pour la forêt française a reçu enfin plusieurs mesures d'application significatives. Il reste le transport à préciser : avant la fin du mois de mars, nous a-t-on promis ! En Lorraine et Alsace, Gipeb-Lor et Fibois travaillent avec les Régions et les Conseils Généraux à compléter le dispositif national.

Presque complète et source d'un certain espoir..., la mise en application des mesures du Plan se concrétise. La phase administrative a progressé, la phase opérationnelle peut commencer. Ces mesures concernent plus nos acheteurs que nous-mêmes, mais elles nous concernent aussi indirectement.

LES SUBVENTIONS : des circulaires qui arrivent, sauf celle liée au transport

Le déblaiement des routes et pistes forestières : faute de crédit en nombre, la subvention n'ira pas jusqu'à 100 % des dépenses éligibles, comme il avait été annoncé. Elle restera forfaitaire - entre 2500 francs et jusqu'à 10 000 francs par kilomètre de route dégagée - selon l'intensité des dégâts et la difficulté des travaux. Les routes desservant plusieurs propriétaires seront subventionnées en priorité. Cette aide est accessible aux Groupements Forestiers familiaux. Les dossiers doivent être déposés en D.D.A.F. Pour les propriétaires individuels, les dossiers sont à déposer à l'Union Forestière de l'Est - 10, rue de la Commanderie à Nancy - au plus tôt et si possible avant la fin mars.

La création d'aires de stockage de longue durée : ces subventions, destinées en priorité aux scieurs et coopératives, seront égales à 50% des dépenses pour des aires de capacité supérieure à 2000 mètres cubes de grumes. Les Conseils Généraux envisagent un abondement de 20% supplémentaires. Les crédits reçus ne permettent pas d'aller vers les 60% annoncés.

Les dossiers doivent être déposés dans les D.R.A.F. de Metz et de Strasbourg.

La création de routes, pistes et places de dépôt : les subventions - au vu des moyens financiers disponibles - ne pourront pas dépasser 60 % des dépenses, avec compléments possibles des collectivités locales pour les actions groupées ou collectives. La mobilisation nécessite plus de routes et la réfection d'anciennes pistes. Le CRPF ou les Chambres d'Agriculture vous conseilleront. Les dossiers doivent être déposés dans les D.D.A.F.

Le matériel d'exploitation : les crédits débloqués dans une première tranche sont très en dessous des besoins exprimés : 18 millions délégués pour 100 millions de francs de projets. Les 30 % de subvention envisagés par l'État ne seront atteints que si les collectivités régionales et départementales abondent ce système. Les dossiers sont à déposer dans les D.R.A.F. de Metz et de Strasbourg, mais téléphonez-nous avant (03.87.31.18.42). aide pour l'instant.

Les travaux de nettoyage urgent : présentée dans la circulaire du 23 mars, cette aide est la première à concerner directement les propriétaires. Elle est réservée aux opérations de nettoyage des bois non commercialisés, et revêtant un caractère d'urgence (sauvegarde de régénérations acquises). Les critères d'éligibilité restent à préciser au niveau régional. Le C.R.P.F. pourra vous renseigner dès que cette aide sera opérationnelle (03.87.31.18.42).

L'accompagnement technique d^e C.R.P.F., des Coopératives et de l'Interprofession : la circulaire a été signée le 6 mars. C'est la meilleure nouvelle de ce plan. La Lorraine-Alsace pourra bénéficier de 10 techniciens pour le CRPF et de 17 techniciens pour les groupements et coopératives dès avril. Ils étaient attendus avec impatience pour faire face à l'augmentation de vos demandes et aux actions de regroupement que nous initions.

Le transport : l'enveloppe nationale, réajustée à 700 millions en février, n'est toujours pas débloquée. C'est dommage car de nombreuses ventes ont lieu et les prix sont fixés sans tenir compte de ces aides. En fait, c'est la baisse du prix du bois qui sert d'aide au transport. Les propriétaires qui auraient pu en profiter indirectement en sont pour l'instant privés.

Cela se passe plutôt mal : la S.N.C.F. n'est toujours pas prête, elle aurait même réévalué ses tarifs. L'aide au transport sera lourde à gérer pour les D.D.A.F. Le transport fluvial a démarré en Lorraine grâce, entre autres, à l'opérateur belge qui intervient à Petitmont (54), en forêt privée et communale, mais sans

Des moyens en place pour avancer dans l'exploitation des chablis...

Dans l'ensemble, l'écoulement des produits forestiers est encore hésitant, au 20 mars

Les partenaires amont de la filière ont beau déployer des trésors d'énergie, force est de constater que la commercialisation des chablis est encore hésitante, trois mois après la tempête.

Si, en Lorraine

30 Mm³ (millions de m³) ont été touchés par la tempête, 20 Mm³ devraient être récupérables en bois de qualité.

Or aujourd'hui,

2,5 Mm³ ont été commercialisés en forêts particulières (35 personnes, peu de moyens disponibles, mais beaucoup de souplesse commerciale),

2,4 Mm³ en forêts publiques (à 80 % en forêts communales), dont 1,1 Mm³ d'échanges,

15 Mm³ sont encore à vendre, sur lesquels on peut espérer voir 5 Millions de m³ achetés par des étrangers.

Restent 10 millions de m³ à écouler. Là est tout notre problème !

Alors, bravo à la Forêt Privée, mais quels efforts mettre en place pour écouler les 50 % de produits vendables qui restent notre problème à tous ?

Des moyens à disposition pour foncer !

Les collectivités locales, c'est-à-dire la Région de Lorraine et les Conseils Généraux, ont mis en place des financements qui devraient permettre aux forestiers et à leurs partenaires de disposer des moyens pour avancer.

En s'organisant avec les Services Régionaux de l'État, les crédits mis en place permettent de disposer de 80 MF (dont 30 MF des collectivités locales), pour :

Financer les investissements en matière de stockage sous eau à hauteur de 60 % au moins (État et Départements),

Appuyer le montage d'étuves, séchoirs et plateformes de stockage de sciage à hauteur de 30 % (Région et Départements),

Inciter les exploitants à l'acquisition de matériels d'abattage, débardage et transport à hauteur de 32 % (État, Région et Départements).

Bravo, pour la réaction des élus lorrains !

Mais que manque t-il donc pour décoller vraiment ?

Deux points bloquent encore les forestiers et les industriels sur le pari capital du stockage des bois :

Les garanties d'achats (cautions de coupes de bois),

Les garanties des prêts bonifiés à l'exploitation et au stockage des bois.

GIPEB-LOR (Groupe Interprofessionnel pour la Promotion et l'Economie du Bois en Lorraine), qui représente l'interprofession lorraine, centre ses efforts aujourd'hui, avec le concours des professionnels, sur ces deux points et propose :

La mise en place d'un **fonds de garantie des cautions de coupes et des prêts bonifiés** (en collaboration avec les banques) avec le concours des Collectivités locales et de l'État,

Et, au cas où nous n'y réussirions pas assez tôt,

La mise en place de contrats de Dépôt-Vente entre les producteurs forestiers et les exploitants scieurs pour mettre des volumes importants de bois sous arrosage pendant qu'il en est encore temps.

Les modèles de contrats seront prêts dans les prochains jours et disponibles auprès de vos interlocuteurs habituels.



Stockage par aspersion

Photo : Marie-Françoise Grillot

Tous ceci avance trop lentement bien sûr, d'autant que plus de 100 dossiers d'investissement ou de stockage sont en train d'être traités !

Si l'État répond à la proposition des Collectivités locales (qui sont à l'initiative de ce projet !) pour enfin lever les difficultés liées à la mise en place de ces garanties d'achat et de stockage, les forestiers lorrains pourraient sauver l'essentiel de cette récolte forcée !

Qu'ils le fassent tant qu'il est encore temps !

André Scheer
Secrétaire Général de Gipeb-Lor

L'Alsace s'active face à des dégâts irrégulièrement répartis

La forêt privée s'organise, les élus des Conseils Généraux et de la Région annoncent un plan d'aide généreux.

L'ouragan du 26 décembre a pris 6.000.000 m³ à la forêt alsacienne. C'est 4,5 fois sa récolte annuelle. La forêt privée participe à ce saccage pour un peu plus d'un million de m³.

Une enquête approfondie du C.R.P.F. et des Groupements

Les propriétaires alsaciens ont renvoyé plus de 400 questionnaires proposés par les Groupements, complétés par des appels téléphoniques, et plus de 200 visites sur le terrain ont été réalisées par les techniciens du C.R.P.F. et des Groupements. Les conclusions de cette enquête sont les suivantes :

La répartition des dégâts est extrêmement hétérogène.

Le Haut-Rhin est globalement moins touché avec 240.000 m³ de chablis surtout localisés dans la région de Ste Marie aux Mines, la vallée de la Doller et le Sundgau.

Dans le Bas-Rhin, les zones particulièrement touchées sont :

le sud du massif de Haguenau-Brumath
la haute vallée de la Bruche (Climont, Urbeis)
la région de la Petite Pierre
la commune d'Osthouse.

Le Sapin et l'Epicéa sont les plus touchés avec 40 % du volume. Le Pin représente 25 %, le Hêtre 20 %, le Chêne 10 % et les autres feuillus 5 % du volume.

La mobilisation s'intensifie, mais les prix chutent

Avant même la fin de la phase de reconnaissance et d'enquête, les premières exploitations furent lancées. Il s'agissait de façonner rapidement les bois de valeur comme le Hêtre et le Sapin-Epicéa de qualité.

La coopérative COSYLVAL a pu renégocier ses contrats d'approvisionnement avec ses partenaires de l'industrie du bois. Malgré tout, de grandes quantités de bois ne pourront être écoulées par ces contrats qui concernent des bois façonnés. Les possibilités d'exploitation, bien que renforcées par une abatteuse, deux porteurs, 20 bûcherons et 5 débardeurs, sont saturées. Les techniciens additionnels sont attendus. Actuellement, les scieurs locaux de résineux limitent leurs achats de bois façonné par crainte de la « piqûre » et dans l'attente des autorisations et subventions pour le stockage sous aspersion.

Fibois, la toute jeune interprofession, monte au créneau

Les représentants de la forêt privée alsacienne ont pris une part active aux nombreuses réunions de concertation. Une mercuriale de prix des bois abattus fut signée le 19 janvier dans le cadre de l'interprofession, ainsi qu'un accord sur le prix d'abattage et de débarbage.

Renforcée par la mise à disposition d'un technicien du C.R.P.F., Fibois organise la concertation entre les différents acteurs de la filière bois : forestiers, entreprises de travaux, scieurs, papetiers et administration. Le travail de Fibois a été déterminant pour l'organisation du stockage par aspersion. A ce jour, 25 sites pour un volume de 500.000 m³ sont définis et ont fait l'objet de dépôts de déclaration (moitié ONF, moitié scieurs).

Dpt et Région	Total (m ³)	Feuillus			Résineux			Surface à reconstituer totalement * (ha)
		B.O. (m ³)	B.I. (m ³)	Total (m ³)	B.O. (m ³)	B.I. (m ³)	Total (m ³)	
Bas-Rhin	800.000	65.000	35.000	100.000	350.000	350.000	700.000	740
Haut-Rhin	245.000	40.000	55.000	95.000	120.000	30.000	150.000	450
Alsace	1.045.000	105.000	90.000	195.000	470.000	380.000	850.000	1.190

* Les surfaces touchées à moins de 50 % du volume n'ont pas été prises en compte

Les aides du Conseil Régional et des Conseils Généraux

Conseil Régional

Elles s'élèvent à 65 MF pour la région Alsace. Elles interviennent sur quatre domaines :

- ▶ Stockage humide des grumes : de 26F/m³ pour 13 MF.
- ▶ Stockage des bois sciés : 3 MF pour la construction de hangar et de 20 MF sous forme d'avances remboursables sans intérêt.
- ▶ Plan en faveur de l'utilisation énergétique du bois (12 MF).
- ▶ Formation professionnelle et aide à l'insertion par l'ouverture de 10 chantiers écoles (2 MF).

Les deux Conseils Généraux

Ils interviendront à hauteur de 65 MF pour le Bas-Rhin et 20,4 MF pour le Haut-Rhin. Ils apporteront un complément à la subvention de l'Etat et de la Région pour le stockage des grumes et la reconstitution des peuplements. D'autre part, des subventions seront consacrées au dégagement des sentiers, chemins et sites touristiques.

Le Conseil Général du Bas-Rhin prévoit une contribution pour l'aide et la mobilisation, l'animation, la reconstitution en petite forêt privée et la réorganisation foncière.

Les représentants de la forêt privée alsacienne ont su défendre les intérêts de la profession dans un contexte déséquilibré par rapport à la forêt publique.

Comme dans les autres régions touchées par la tempête, l'impatience des forestiers et des industriels grandit devant la lenteur de la mise en œuvre des aides. Un printemps précoce risque d'aggraver la situation en provoquant une dépréciation rapide des bois et des risques d'incendie.

Pour l'heure, les nombreux problèmes que posera la reconstitution ne sont pas d'actualité. Les forestiers ont différé beaucoup de projets de plantation, provoquant des difficultés dans les entreprises de plantation et les pépinières.

Le présent est sombre, l'avenir incertain, mais la forêt privée, grâce à son organisation autour du C.R.P.F., espère passer ce mauvais cap.

L'équipe alsacienne



Après le sinistre, les bois commencent à sortir

Photo : Marie-Françoise Grillot

Actions de regroupement Informations générales P.S.G.	C.R.P.F. Lorraine-Alsace Bas-Rhin : Jean Braud 03.88.32.55.06 Haut-Rhin : Cyril Vitu 03.89.20.97.90
Chantiers d'exploitation Vente de bois Conseils aux adhérents	Cosylval Bas-Rhin : Secteur Bruche-Val de Villé : Fr. Saemann 03.88.97.86.20 Secteur Vosges du Nord : V. Mertz et Cl. Hoh 03.88.70.49.28 Secteur Plaine : Ch. Mertz 03.88.19.87.92 Haut-Rhin : 03.89.20.97.68 Secteur Sainte-Marie-aux-Chênes/Orbey : E. Clerc Secteur Sundgau/Vallée de Masevaux : J.M. Sylvestre

La réaction énergétique des meusiens

Les dégâts causés par l'ouragan du 26 décembre dernier dans les forêts privées meusiennes ont été évalués à 700.000 m³ de chablis feuillus, 800.000 m³ de chablis résineux et une surface de 7.100 ha à reconstituer.

Après un important travail d'information auprès des propriétaires et des Maires, l'exploitation et la commercialisation des bois progressent de manière significative.

La phase initiale d'information a intéressé de nombreux propriétaires

Un bureau d'informations "point info-chablis" à destination des propriétaires privés meusiens et des entreprises intervenant en forêt a été mis en place par la D.D.A.F. et le C.R.P.F., immédiatement après l'ouragan. 105 propriétaires de micro-parcelles ont pu signaler leurs dégâts sur 60 communes.

Le Gedefor a également pris l'initiative d'envoyer un questionnaire pour connaître les dégâts.

Ces différents fichiers mettent en évidence la proximité de certains chantiers, qui peuvent ainsi être regroupés.

250 propriétaires ont participé à une réunion d'informations organisée par le Syndicat Sylvobois, avec l'appui du C.R.P.F., le 12 février à Haironville. Assurances, dégrèvements fonciers, exploitation, commercialisation des bois furent largement débattus. L'urgence est de sortir tout ce qui peut être sauvé, tel a été le message principal délivré. Un point sur les aides en cours ou à venir a également été réalisé.

Depuis l'ouragan, une "cellule de crise" D.D.A.F./O.N.F./Communes Forestières/C.R.P.F. se réunit chaque semaine pour faire le point et harmoniser les priorités.

Les premières réalisations de terrain ont rapidement démarré

L'exploitation des bois progresse. Dix abatteuses-façonneuses travaillent actuellement sur le département, ce qui représente une productivité de 1.000 m³/jour. Les exploitants forestiers meusiens en assument la moitié.

Le Gedefor 55 a fait un premier appel d'offres pour la vente de 85.000 m³ de résineux. Onze lots représentant 72.000 m³ ont été commercialisés. Un deuxième appel d'offres de 51.000 m³ a été lancé.

La vente des feuillus est réalisée de gré à gré avec des acheteurs locaux, soit en bloc, soit à l'unité de produit. 10.000 m³ ont déjà été commercialisés

A Nant-le-Grant, une première tentative de regroupement des bois sur des petites parcelles est lancée par le C.R.P.F., en concertation avec le Gedefor 55 et la Cumafobar

Cette opération pilote permettrait de commercialiser 17 ha de bois feuillus et 68 ha de bois résineux appartenant à 12 propriétaires. D'autres opérations de même nature suivront.

De nombreuses entreprises étrangères (belges, tchèques, roumaines, canadiennes) commencent à proposer leurs services et recherchent des chantiers. Actuellement, une partie d'entre eux propose des marchés.



Une salle bien pleine et attentive (Haironville 55)

Photo Jacques Laplanche

Un premier bilan assez significatif

Actuellement, la commercialisation est réglée sur une bonne part des forêts soumises à plan simple de gestion (près de 50 %).

De nombreux propriétaires de petites parcelles feuillues exploitent eux-mêmes leur bois de chauffage. Les volumes exploités sont certainement très importants. Il n'est pas un village où l'on ne voit la fumée de branchages et des habitants affairés à empiler du bois de chauffage.

Reste le cas difficile des parcelles résineuses : dans notre département, il s'agit souvent de parcelles jeunes, avec des diamètres moyens ne dépassant guère 25 cm à 1 m 30 et n'attirant pas les foules !

Quelques prix

Exploitation abattage-débardage : 130 à 150 Francs.

Les prix de vente ont malheureusement beaucoup baissé.

Hêtre : bille de pied jusqu'au 1^{er} défaut -

Diamètre médian 40 cm et + : 500 F/m³

Si cœur rouge, forte décote

Chêne : - 20 % par rapport aux prix d'automne, uniquement pour les billes de belle qualité

Si bois de calage et coffrage : - 40 % à - 70 % par rapport aux prix d'automne

Merisier : encore compris entre 600 et 1.000 F/m³

Résineux :

Trituration : 0 F/stère

Billons : 15 F/m³

En bref, le dossier progresse, mais nous avons peut-être mangé notre pain blanc.

L'arrivée des subventions, des prêts, de l'aide au transport devrait permettre de poursuivre cet effort dans des conditions acceptables.

Jacques Laplanche

En Moselle, la mobilisation des professionnels de la forêt privée commence à porter ses fruits

Pour les propriétaires de faible surface forestière, se regrouper pour exploiter et vendre est la seule issue. Des regroupements ont déjà porté leurs fruits. Pour réussir ces opérations spécifiques, l'aide du C.R.P.F. et de Lorforêt est indispensable.

Les différents massifs de Moselle ont été durement éprouvés par l'ouragan du mois de décembre 1999. Sous l'impulsion du C.R.P.F. de Lorraine-Alsace et de LORFORÊT, des opérations de regroupement de propriétaires possédant souvent moins de un hectare de forêt ont vu le jour. Dans un premier temps, ces actions se sont concentrées sur les communes de TINCERY, SAINT-QUIRIN et MITTELBRONN, qui comptent bon nombre de propriétés sinistrées.

Commune	Nombre de propriétaires regroupés	Surface totale faisant l'objet d'un chantier concerté	Essence exploitée
TINCERY	30	30 hectares	Hêtre
SAINT-QUIRIN	110	120 hectares	Epicéa
MITTELBRONN	8	25 hectares	Hêtre



Les abatteuses sont au travail

Photo : Marie-Françoise Grillot

Ces regroupements sont le fruit d'un important travail de fond mené par les techniciens des organismes et par certains propriétaires très convaincus.

Des actions concrètes au service de la petite forêt privée

Réseau de desserte adapté, volonté des propriétaires, confiance mutuelle et, bien entendu, compromis de vente satisfaisants avec les exploitants forestiers, sont les ingrédients indispensables de cette réussite.

Dans les semaines à venir, des opérations du même ordre seront poursuivies en Moselle. Il faut cependant que les propriétaires soient motivés par l'opportunité de faire exploiter leurs parcelles sinistrées en toute sécurité.

Si vous estimez qu'une action avec vos voisins est possible, contactez le C.R.P.F. (03.87.31.18.42) pour concrétiser ce projet.

Situation des chablis en Moselle au 21 janvier 2000 (volume de bois en millions de m³)

Forêts privées			Forêts soumises au régime forestier			Toutes propriétés confondues		
résineux	feuillus	total	résineux	feuillus	total	résineux	feuillus	total
1,27	0,08	1,35	0,90	1,25	2,15	2,17	1,33	3,50

plus de 90% de ce volume concernent des forêts privées situées dans le secteur des collines sous-vosgiennes ouest.

Vos contacts

Actions de regroupement Informations générales Plans simples de gestion	C.R.P.F. Lorraine-Alsace : S. Asaël, G. Vallageas 03.87.31.18.42
Chantiers d'exploitation Vente de bois Conseils aux adhérents	Lorforêt : Secteur de Sarrebourg : D. Mérimée 03.87.23.83.38 Secteur de Dieuze/Château-Salins : J.L. Ruinet 03.87.23.83.38 Secteur de Metz : C. Belliot, S. Le Louer 03.87.30.63.72
Renseignements juridiques, fiscaux	Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Moselle : A. Joho 03.87.66.12.35

L'équipe de Moselle

Une grande soif d'information des propriétaires !

Lieux	Animateurs	Thème	Nbre participants	Dates
Tincry (57)	Lorforêt	Regroupement des exploitations sur un massif	35	24/1
Saint Dié (88)	C.A. des Vosges, CRPF, Cofolor	Information générale sur les chablis	200	7/2
Haironville (55)	Sylvobois, Gedefor 55, C.R.P.F.	Information générale sur les chablis	250	12/2
Bruyères (88)	C.A. des Vosges, CRPF, Cofolor	Information générale sur les chablis	300	14/2
Châtenois (88)	C.A. des Vosges, Cofolor	Information générale sur les chablis	200	15/2
Saint Quirin (57)	Mairie de St. Quirin, Lorforêt, CRPF	Information générale sur les chablis	160	16/2
Xonrupt-Longemer (88)	CIMV, Gipeb-Lor, ONF, CRPF, DRAF	Information générale à destination des élus locaux du Massif Vosgien	250	18/2
Nant le Grand (55)	Mairie de Nant le Grand, CRPF, Gedefor, Cumafobar.	Regroupement des exploitations sur une commune	50	22/2
Petitmont (54)	Mairie de Petitmont, Syndicat de Meurthe et Moselle, CRPF	Information générale sur les chablis	200	26/2
Walscheid (57)	Mairie de Walscheid, Lorforêt, CRPF	Information générale sur les chablis	130	1/3
Rambervillers (88)	C.A. des Vosges, CRPF, Cofolor	Information générale sur les chablis	200	1/3
Ochey (54)	Mairie d'Ochey, CRPF, C.A. Meurthe et Moselle, Gpt Plateau-Lorrain	Regroupement des exploitations sur une commune	45	3 -6/3
Saint Quirin (57)	Lorforêt, CRPF	Regroupement des exploitations sur une commune	150	13/3

En Alsace (67 et 68), Bois et Forêts, Forêt Services 68, le C.R.P.F., la Caisse d'Assurance Accidents Agricole du Haut-Rhin ont organisé 6 réunions sur la sécurité en bûcheronnage dans les chablis, qui ont totalisé 111 participants.

Colroy la Grande (88), Petitmont (54), Ochey (54), des initiatives heureuses des Maires

Certains Maires, devant le désarroi des petits propriétaires, ont pris des initiatives. Par exemple, la municipalité de Colroy-la-Grande a recherché, dès janvier, un exploitant pour les chablis pour environ 30 hectares de hagis. L'exploitation vient de commencer et les propriétaires rentrent dans un contrat global, roportionnellement à leurs surfaces respectives.

Le système est identique à Petitmont, avec l'aide du C.R.P.F., et de Cofolor pour ses adhérents.

A Ochey, la difficulté est encore agrandie, la qualité des bois étant plus hétérogène. La municipalité regroupe ses administrés, les différents organismes recherchent les bûcherons et les marchés.

La "campagne de Senones" a démarré

L'Association Forestière du Canton de Senones (A.F.C.S.), animée par Jean-Luc Dislaire du C.R.P.F., met en place une campagne d'exploitation des chablis pour ses adhérents.

L'entreprise Villaume a équipé une pelleteuse d'une tête d'abatteuse pour le compte de Cofolor.

Par ailleurs, l'entreprise Schätzler commence également à intervenir dans le même secteur.

Beaucoup de monde à Petitmont (54)

C'est le 26 février - 2 mois jour pour jour après la tempête - que le Syndicat des Propriétaires Forestiers de Meurthe-et-Moselle et le CRPF ont fait le point sur les différentes actions menées dans le département.

Plus de 200 propriétaires ont écouté le président Henri Plauche Gillon présenter les demandes formulées par la Fédération Nationale des Syndicats auprès des pouvoirs publics et les résultats obtenus, ou encore en attente (dégrèvement de la taxe foncière par exemple).

Les questions posées ont essentiellement porté sur l'exploitation des chablis, l'intérêt de se regrouper pour trouver des acheteurs, et bien entendu sur la chute du prix des bois (non respect des accords-cadres).

L'expérience menée par l'Association Forestière de Petitmont - qui regroupe 80 adhérents pour 1400 ha - a servi d'illustration à cette journée.



Réunion à Petitmont (54), samedi 26 février 2000

Photo : Marie-Françoise Grillot

FLOREAL

Forêt privée de LORRAINE Et ALSACE
N° I.S.S.N. : 1266-796 X
CPPAP N° 3100 ADEP

édité par le
Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace
41, Av. du Général de Gaulle
57050 LE BAN ST-MARTIN
03.87.31.18.42

Directeur de la Publication :
Henri PLAUCHE GILLON
Directeur de la Rédaction :
Guy GODARD
Responsables de la Rédaction :
Philippe BERNARD-MICHEL
Anne MADESCLAIRE

Imprimerie Léon LOUIS à BOULAY (57)